

Modalités de répartition de la prime à la performance

La rémunération des cadres A+ de la DGFIP peut être modulée au moyen de l'allocation complémentaire de fonction (ACF) et de la prime à la performance (PALP).

Pour l'année 2014, les montants de l'ACF et de la PALP ont été déterminés en considération de la manière de servir du cadre en 2013, sur la base des critères suivants :

- réalisation des objectifs ,
- qualité du management ,
- accompagnement des évolutions.